



## Immobilière du Parc

*Votre patrimoine est unique, Notre histoire commune.*

### SERVICE TRANSACTION

#### Honoraires Ventes :

-Jusqu'à 170 000 € : forfait 10 000 € TTC\*

-De 170 000 € à 500 000 € : 6 % TTC\*

-Au-dessus de 500 000 € : 5 % TTC\*

#### Fonds de commerces :

Forfait 15 000 € TTC

\*TVA 20% \*% du prix net vendeur

### SERVICE LOCATION

#### Honoraires Locataire : décret n°2014-890 du 01.08.2014

*Les honoraires à la charge du locataire sont plafonnés dans la limite des honoraires facturés au bailleur pour les mêmes prestations.*

Visite, constitution du dossier, rédaction de bail :

12 € zone très tendue

10 € zone tendue

8 € zone non tendue

Etat des lieux d'entrée : 3 € / m<sup>2</sup>

**Bail société** : un mois de loyer + EDL huissier ou 3 €m<sup>2</sup>

#### Honoraires Bailleur : décret n°2014-890 du 01.08.2014

Honoraires d'entremise et négociation :

4 % HT du loyer annuel hors charges

Visite, constitution du dossier, rédaction de bail :

12 € zone très tendue

10 € zone tendue

8 € zone non tendue

Etat des lieux d'entrée : 3 € / m<sup>2</sup>

#### Honoraires de location divers (location régie loi du 6 juillet 1989) :

Rédaction de bail seul ou avenant au bail : 200 € HT    Bail commercial : sur devis

**Bail parking** : deux mois de loyer hors charges partagés par moitié entre le bailleur et le locataire.

#### Locaux commerciaux :

Honoraires locataire **et** bailleur : 12 % HT du loyer annuel hors charges

### SERVICE GESTION

#### GESTION COURANTE (charge propriétaire)

##### Honoraires de gestion courante :

6 % HT + TVA en vigueur sur les encaissements

##### Assurance « Loyers Impayés » :

2.70 % TTC des encaissements

Option « Détériorations Immobilières » + 0.20 % TTC

\*Toutes prestations supplémentaires et hors entretien courant pourra faire l'objet d'un devis ou d'une facturation annexe.

**Option envoi courrier** : 5 € TTC / mois

#### PRESTATIONS OCCASIONELLES (charge propriétaire)

**Gestion technique** : honoraires suivi travaux ou intervention supérieurs à 1500 € TTC : 3 % HT sur le montant des travaux TTC

**Vacation horaire** (représentation du Mandant devant toute administration, gestion des sinistres, gestion des impayés, suivi dossier etc.) 95 € HT

**Gestion des abonnements** (électricité, gaz, eaux) : 10 € HT/contrat

**Frais de constitution de dossiers** (type ANAH, congés bailleur, constitution et transmission du dossier contentieux à l'huissier, etc) 80 € HT

**Etablissement aide à la déclaration des revenus fonciers** 25 € HT

**Frais de déclaration de TVA** 15 € HT /trimestre

**Clôture de dossier de gestion** : 95 € HT/lot et 0.20 €/copie

#### Etat des lieux de sortie\*, charge bailleur :

Studio : 80 € HT

3 Pièces : 120 € HT

5 Pièces : 160 € HT

2 Pièces : 100 € HT

4 Pièces : 140 € HT

6 Pièces et + : 180 € HT

\*Si le mandataire le juge nécessaire ou si le mandant en exprime la demande, l'état de lieux pourra être effectué par un huissier.



*Fondée en 1866*

## Immobilière du Parc

55 Avenue Emile Thiebaut – 78110 LE VESINET – Tél : 01 30 15 53 90 - Mail : immoduparc.gestion@orange.fr

Sites : [www.immobilieduparc.immo](http://www.immobilieduparc.immo) - [www.facebook.com/immobilieduparc/](https://www.facebook.com/immobilieduparc/)

SARL au capital de 100 000 € - RCS Versailles 499 127 843 - N°TVA FR 70 499127843 - Carte professionnelle « transaction et gestion » n° CPI 7801 2018 000 023 811 délivrée par la CCI de Paris Ile de France - Gestion Immobilière : Garantie

Financière SO.CA.F 26 avenue de Suffren 75015 PARIS - Transaction immeubles et fonds de commerce : Non détention de fonds.